Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20261022-DB_267_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 22 octobre 2026

Délibération DB-267-2026

Objet : Avenant n°3 au contrat de délégation des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif du lot n ° 1 - secteur Nord

L'an 2026 le 22 octobre à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane BRIEND.

Le Secrétaire de séance est Madame Sylvie GUIGNARD.

MEMBRES PRESENTS

Stéphane BRIEND, Vincent ALLENO, Sylvie GUIGNARD, Nathan GUINARD, Arnaud LE BRETON, Olivier CHASTEL, Thibaut GUIGNARD, Thierry SIMELIERE, Marcel SERANDOUR, Fanny YOUNSI, Michel LE DUAULT, Jean-Marc LABBE, Cigdem AKTAS, Laurence ANDRE, Marina ANDRE, Loïc BARBOT, Abdel BELARBI, Bruno BEUZIT, Adil BOUKLATA, Patricia BRIAND-FALLER, Olivier COLLIOU, Sylvie CONAN, Mari COURTAS, Bernard CROGUENNEC, Caroline DANIEL, Stéphane FAVRAIS, Frédérick FRANCILLETTE, Pascale GALLERNE, Hervé GUIHARD, Boris GUILLOU, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Christian JOLLY, Joël LE BORGNE, Isabelle LE GALL, Catherine LEMAITRE, Sandra LE MEUR, Laurent LUTSE, Laurence MAHE, Olivier MEROT, Nicole OGER, Stéphane OLLIVIER, Marie PASCO, Catherine PERICHON, Michel PETRA, Marc PICQUETTE, Philippe PIERRE, Emma POEDRAS, Pascal PRIDO, Christian RANNO, Alain RAULT, Guillaume REBILLARD, Marie-hélène REGNIER, Robert ROLANDO, Thierry TARDIEU, Loïc TARDY, David TOLLEMER, Valérie TRAISSAC

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Victor BONNOT pouvoir à Thierry SIMELIERE, Stéphanie BILLON pouvoir à Caroline DANIEL, Violaine CATHELIER pouvoir à Philippe PIERRE, Mickaël COSSON pouvoir à Stéphane BRIEND, Laurent GUEGAN pouvoir à Fanny YOUNSI, Karine GUGUEN pouvoir à Arnaud LE BRETON, Isabelle IMBERT pouvoir à Boris GUILLOU, Aline LE BOEDEC pouvoir à Hervé GUIHARD, Thibaut LE HINGRAT pouvoir à Stéphane FAVRAIS, Raphaël LE MEHAUTE pouvoir à Catherine LEMAITRE, Carine MEROT pouvoir à Olivier MEROT, Jean Charles MINIER pouvoir à Marc PICQUETTE, Pascale RIMAURO pouvoir à Sylvie GUIGNARD,

MEMBRES ABSENTS

Hugues LESAGE

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de présents : 58
Nombre de votants : 71

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20261022-DB_267_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 22 octobre 2026

Délibération DB-267-2026

Rapporteur : Monsieur Arnaud LE BRETON

<u>Objet</u> : Avenant n°3 au contrat de délégation des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif du lot n ° 1 - secteur Nord

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de l'exécution du contrat de délégation des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif du secteur Nord, conclu avec la société Baie d'Armor Eaux pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027, Saint-Brieuc Armor Agglomération et le Délégataire se sont accordés sur plusieurs évolutions contractuelles.

Ces modifications portent sur :
- la réaffectation, au titre de l'exercice 2027, d'une partie de la dotation de renouvellement programmé du service d'assainissement au profit du service d'eau potable, afin de financer le renouvellement d'équipements de télégestion rendus obsolètes par l'arrêt de la technologie 2G ;
- la prise en compte des surcoûts d'exploitation liés au fonctionnement estival du second bassin d'aération de la station d'épuration du Ponto à Binic / Étables-sur-Mer, mis en service en 2026 afin de répondre à l'augmentation saisonnière des charges à traiter ;
- l'actualisation de la valorisation des équipements de la station d'épuration de Saint-Quay-Portrieux, afin de fiabiliser l'inventaire patrimonial, sans modification des dotations de renouvellement prévues au contrat.

Ces évolutions font l'objet du présent avenant n°3 au contrat en cours. Elles ne modifient pas l'équilibre financier global du contrat et donc le tarif de la part délégataire.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20261022-DB_267_2026-DE

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2224-1 relatif aux services publics industriels et commerciaux ;

VU la délibération DB 177-2022 du 22 septembre 2022 portant attribution du contrat de délégation des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif du lot n°1 – secteur Nord, à la société Baie d'Armor Eaux ;

VU le contrat de délégation des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif du secteur Nord, conclu avec la société Baie d'Armor Eaux pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027 notifié le 21 novembre 2022 ;

VU les avenants antérieurement conclus au contrat ;

VU l'avenant n°3 au contrat de délégation des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif du lot n ° 1 - secteur Nord ;

Le bureau statutaire saisi le 8 Octobre 2026.

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

APPROUVE l'avenant n° 3 au contrat de délégation des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif concernant le lot n° 1 - secteur Nord.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 3.

DIT que la présente délibération sera publiée conformément aux dispositions des articles L.5211-3, L.2121-25 et L.2131-1 du code général des collectivités territoriales sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération et transmise à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

Présents : 58	Pouvoirs : 13	Total : 71	Exprimés : 71
Voix Pour : 71	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 22 octobre 2026

Le secrétaire de séance

Sylvie GUIGNARD

Président,

Stéphane BRIEND